



Communauté de Communes de la Baie du Cotentin

Règlement intérieur du service Enfance

Annexe 2 : Navettes transport

La réservation pour le transport est obligatoire auprès des centres de loisirs. L'inscription est prise en compte après avoir rempli une autorisation de transport de l'enfant (fournie par le service).

Les transports sont gratuits

Centre de Loisirs de Sainte Mère-Eglise :	Mercredi Midi	Mercredi Soir
Sainte Marie du Mont	12h00 à l'école	17h45 - Mairie
Chef du Pont	11h45 – école maternelle 11h55 – école primaire	18h00 - Place de la Gare
Picauville	12h10 – école primaire 12h20 – école maternelle	18h15 - Gymnase à côté de la mairie
Arrivée au centre de loisirs	12h35	18h30

Centre de Loisirs de Sainte Mère-Eglise :	Vacances matin	Vacances soir	Lieu de prise en charge et de retour
Sainte Marie du Mont	8h30	17h45	Mairie
Chef du Pont	8h45	18h00	Place de la Gare
Picauville	9h00	18h15	Mairie

Centre de Loisirs de Carentan : Les mercredis uniquement

Sur demande spécifique des familles auprès du service, une demande de ramassage sera étudiée au cas par cas, sans garantie de pouvoir y répondre favorablement.

Renseignements aux bureaux du service Enfance/Jeunesse : 02.33.23.92.18